

DOSSIER DISPOSITIF

Comprenant sept textes remis par
**D. Grimault, G. Thouvenin, Ph. Garnier,
J. Nassif, M. Defrance, C. Masclef et T Perles.**

I) D. Grimault

La psychanalyse est une pratique de parole qui se déploie dans le champ du transfert. La règle fondamentale en constitue l'exigence : énoncer tout ce qui vient à l'esprit, pour l'un, tout entendre d'une oreille égale pour l'autre.

Analyste, analysant et règle fondamentale constituent un ternaire tel que: pas d'analyste sans analysant, pas d'analysant sans analyste, pas d'analyste sans la règle.

La pratique analytique est caractérisée par un rapport au savoir tel que la technique y est sans cesse réinventée dans chaque cure, à la fois sur les traces de Freud, de Lacan, et de quelques autres, mais aussi selon le style propre à chaque analyste.

Nous ne sommes peut-être plus à une époque où ce ternaire, analyste-analysant règle fondamentale, pourraient encore valablement ne rien vouloir savoir de ses rapports au champ social.

Privilégier le seul aspect de la technique conduirait à terme à constituer un corps de praticiens plus ou moins habiles dans son maniement. C'est la voie de la professionnalisation. Toute profession codifie son mode d'exercice pour l'ensemble de ses membres et produit, explicitement ou non, une déontologie au détriment d'un style et d'une éthique.

Privilégier la seule invention serait nier que la psychanalyse est centenaire et que déjà bien des voies ont été défrichées. Un praticien ne saurait aujourd'hui se passer de ce savoir. Quant à la trouvaille et à l'invention, elles se font toujours à la périphérie des savoirs constitués.

Inscrire la psychanalyse comme action par rapport au champ social, même si elle n'est pas sans effet sur celui-ci, procéder à des nominations et établir une liste, serait oublier un des aspects essentiels de la règle fondamentale : énoncer ce qui vient, entendre d'une oreille égale, ne peut se faire qu'en mettant en suspens tout jugement de valeur. Or, la valeur, voilà justement ce qui fait critère dans le champ social, l'oriente de façon imaginaire, et finalement s'oppose comme résistance dans la cure.

La situation est paradoxale : c'est l'adresse de la demande qui fait l'analyste, mais celui-ci ne s'établit que sur une erreur quant à la personne. L'analyste... ne peut être proprement reconnu comme analyste, dans l'impersonnalité parfois invivable des séances, que par ses patients ; ailleurs, il ne peut être reconnu qu'au second degré, comme quelqu'un que ses patients reconnaissent. C'est là tout le problème, insoluble au fond, de la reconnaissance sociale des analystes ; et il n'est pas étonnant que de l'extérieur on ne s'y retrouve que mal. Comment tiendrons-nous pour analyste quelqu'un que ses patients ne tiennent pas pour tel? Inversement, s'ils le tiennent pour tel par erreur, au nom de quoi les détromper?" (Octave Mannoni, *Un commencement qui n'en finit pas*).

Lacan nous a appris à rompre avec un certain cursus de formation et de reconnaissance des analystes, cursus dont il dénonçait le caractère essentiellement moïque.

La passe, de l'E.F.P. aux C.C.A.F., s'est révélée une expérience qui éclaire la cure mais qui ne permet d'étayer ni nomination ni habilitation. Sans doute faut-il faire le deuil d'un quelconque processus qui se voudrait qualifiant. N'est-ce pas ce qui nous échoit comme indépassable de l'enseignement de Lacan?

L'appartenance à une institution pour l'analyse n'est pas une condition nécessaire à son exercice, mais un moyen mis à la disposition de qui veut y confronter avec d'autres ses propres questionnements.

Nous avons choisi de constituer une institution, et non une école. Une institution vit de la pluralité de ses membres ; la nôtre s'est montrée assez inventive pour privilégier nombre de types de rapport au travail analytique. C'est cette diversité même qu'il faut promouvoir. Ce n'est pas un dispositif et un seul qu'il faut prendre en compte, mais bien tous les modes d'énonciation fonctionnant dans un temps second par rapport à la cure: contrôle, passe, cartels, dispositifs à entendre au pluriel, séminaires, groupes de travail, journées d'études, publications...

Il nous faut cependant sortir du tout ou rien sur la nomination, sortir de l'alternative : ou le *no man's land* ou l'inscription sur une liste, dite liste d'analystes, d'où la proposition suivante:

Que chacun, s'il le souhaite, fasse savoir comment, actuellement, il inscrit son travail dans ce que l'institution, c'est-à-dire ses membres, a mis en place comme lieux d'énonciation possibles, tels qu'ils viennent d'être rappelés. Un bulletin de ces inscriptions de travail, mis régulièrement à jour, et consultable à tout moment, permettrait à chacun de rencontrer des collègues de travail en fonction de ses centres d'intérêt.

Ce serait bien sûr une prise de position à faire savoir : l'institution ne se contente pas d'enregistrer des adhésions; elle n'apporte ni garantie ni nomination ni habilitation, mais elle est effectivement une trame mise à la disposition de qui veut, chacun peut s'y inscrire au titre de son travail.

Faisons un pas de plus : l'association, régie par la loi commune de 1901, est une institution pour l'analyse, et non une association d'analystes.

Quoique le remède risquerait fort d'être pire que le mal, à savoir la psychanalyse sauvage et clandestine, l'institution se contentera simplement de prendre acte du fait que certains de ses membres se déclarent, à titre individuel, praticiens de l'analyse freudienne. Seul le champ du transfert est à même de valider une telle assertion.